

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2026-019

DECISION MUNICIPALE

ACQUISITION DE MODULAIRES - LOT 2 "2 MODULAIRES A USAGE DE VESTIAIRE" - ACTE MODIFICATIF 2 : MODULOBASE

1.1 – Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles L.2122-22-4° et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu le budget primitif 2025 de la commune voté le 18 décembre 2024,

Vu l'inscription à l'Article 2188 du budget,

Vu les décisions municipales n°2025/139 et n°2025/226 en date du 22 juillet 2025 et 26 novembre 2025 relatives au marché d'acquisition de modulaires - lot 2 : 2 modulaires à usage de vestiaire avec la société MODULOBASE,

Considérant la continuité des difficultés d'approvisionnement du titulaire auprès de son fournisseur du bardage nécessaire à la finition extérieure des modulaires et à leur mise en service,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer l'acte modificatif n°2 au marché d'acquisition de modulaires - lot 2 : 2 modulaires à usage de vestiaire afin de prolonger le délai d'exécution jusqu'au 30 janvier 2026.

Article 2 : L'acte modificatif n'entraîne aucune incidence financière.

Article 3 : La dépense sera imputée à l'Article 2188 du budget

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations,
- Portée à la connaissance des administrés par voie d'affichage,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le

04 FEV. 2026
Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le 04 FEV. 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le

04 FEV. 2026



Bertrand RINGOT